

TRIBUNAL CORRECTIONNEL – OPT contre Émile Vernaudon and co'

# Le procès de la gabegie

**A**u lendemain de la visite de Marie-Luce Penchard, et à l'heure de la lecture par Anne Bolliet, aujourd'hui, de son rapport sur les dérives du système polynésien, s'ouvre l'un des procès les plus retentissants de ces dernières années en matière de détournement d'argent public. Émile Vernaudon et quinze co-accusés vont faire l'actualité, toute la semaine au palais de justice, dans l'affaire opposant l'ancien ministre des Postes et Télécommunications et vice-président du conseil d'administration de l'OPT à l'Office du même nom. En jeu : plus de 117 millions Fcfp dévorés en à peine plus d'un an (!) sur le dos des contribuables.

## Trois fois le tour de la Terre

À l'origine de l'affaire, un rapport de la chambre territoriale des comptes faisant état d'irrégularités dans la gestion de l'Office, entre juin et novembre 2004, ainsi qu'entre mars 2005 et mai 2006, transmis au parquet. Et, comble du cynisme, ou preuve que ces pratiques étaient devenues naturelles pour certains de nos élus : quasiment au vu et au su de tout le monde. Ici, pas d'obscurs et compliqués montages financiers pour alimenter des

comptes en banque offshore, non. De la gabegie pure et dure, du plaisir immédiat, quelques "petits" contrats bidons passés avec les copains, aussi.

Des restaurants pour fins gourmets, en veux-tu en voilà, sous couvert de pseudos réunions de travail, des réserves de vin, de très bons vins, des allers-retours en métropole ou dans les îles, là encore pour des missions qui n'accoucheront d'aucun résultat. Mais aussi de l'essence, beaucoup d'essence, des consommations qui en seraient parfois comiques, si elles n'avaient pas été réglées avec l'argent public : sur un an, par exemple, la distance théorique parcourue par le véhicule du président du conseil d'administration a été de 124 923 km, soit trois fois le tour de la Terre. Et puis, quitte à faire les choses en grand, pourquoi se priver : location d'hélicoptère et de bateau pour suivre confortablement la Hawaiki Nui, chambres d'hôtel...

Émile Vernaudon et consorts risquent aujourd'hui une peine maximale de 10 ans d'emprisonnement, 17 millions Fcfp d'amende, sans compter le remboursement des sommes détournées, et cinq ans d'inéligibilité. ■

Raphaël Pierre



4 décembre 2007, 20 h. Émile Vernaudon sort du palais de justice, les gendarmes l'emmenent à Nuutania. Le procureur de la République a obtenu son placement en détention provisoire.

## Des millions et des millions dilapidés, le détail

**L**es révélations sur la gabegie financière à l'Office des postes en 2005 et 2006 avaient fait couler beaucoup d'encre : 2,7 millions Fcfp de frais de cave et une évaluation des achats sur un échantillon de 262 bouteilles conduit à déterminer un prix moyen de 8 000 Fcfp la bouteille. Aucune comptabilité de stock n'a été tenue.

Des dépenses de restauration qui passent de 1 751 971 Fcfp en 2004 à 9 050 156 Fcfp en 2005, et 5 552 811 Fcfp sur les premiers mois de l'année 2006. Des invités fantômes, et parfois des "invités" qui n'étaient pas là.

Sur les 191 repas de travail de 2005 : le président du conseil d'administration de l'OPT n'est que 12 fois présent, le ministre 151 fois, ce qui démontre bien que l'OPT n'était pas au centre des préoccupations de ces réunions de travail. Émile Vernaudon est même porté présent les 6 et 13 juillet 2005 au restaura-

nt de l'hôtel Radisson, alors qu'il était alité à l'hôpital après un accident de la route. Entre mars 2005 et mars 2006, les frais d'essence du président du conseil d'administration s'élèvent à 1 848 857 Fcfp. Sur un an, pour exemple, la distance parcourue par le véhicule du président du conseil d'administration a été de 124 923 km, soit trois fois le tour de la Terre. Ajoutons à cela les réservations injustifiées d'avion et d'hôtel, les 28 320 344 Fcfp de subventions allouées aux associations diverses, dont une grande partie est constituée d'associations, dont le ministre est le président, notamment toutes les associations de l'AS Vénus, ou encore les 6 834 360 Fcfp pour l'association politique "Les Dauphins bleus", présidée par Natacha Taurua, membre du conseil d'administration de l'OPT et responsable Ai'a Api.

Au chapitre des contrats bidons passés entre l'OPT d'Émile Vernaudon et les "amis", figure



Me Lau, Me Cazères, l'avocat de l'OPT, et Jean-Paul Barral, le président du CA qui avait "hérité" de la gestion Vernaudon.

aussi ces 18 millions Fcfp versés à Yves Conroy, entre mai 2005 à mai 2006, pour la restitution de rapports composés de "copies de textes juridiques et de tableaux statistiques (...)" pour la plupart élaborés par les

services de l'OPT", avait souligné le procureur de la République dans son réquisitoire définitif. ■

R. P.

## ► Quinze mis en examen pour détournement de fonds publics... et autre

- 1- Émile Vernaudon : recel de détournements de fonds publics, complicité de détournements de fonds publics, complicité de faux et usage de faux, prise illégale d'intérêts et vol.
- 2- Alphonse Teriierooiterai : détournements de fonds publics, faux et usage de faux, complicité de prise illégale d'intérêt.
- 3- Natacha Taurua : recel de détournements de fonds publics, recel de prise illégale d'intérêts.
- 4- Patrick Bordet : détournements de fonds publics, complicité, recel, prise illégale d'intérêts, faux et usage de faux, vol.
- 5- Yves Conroy : recel de détournements de fonds publics, vol.
- 6- Alain Michon : détournements de fonds publics, complicité et recel.
- 7- Loïc Brigato : recel de détournements de fonds publics.
- 8- Georges Puchon : recel de détournements de fonds publics.
- 9- Heifara Izal : recel de vol, recel de détournements de fonds publics.
- 10- André (Hiro) Tefaarere : recel de détournements de fonds publics.
- 11- Patrick Appriou : recel de détournements de fonds publics.
- 12- Aldo Sangue : recel de détournements de fonds publics.
- 13- Nils Vernaudon : recel de détournements de fonds publics.
- 14- Jean-Paul Pistolet : complicité de détournements de fonds publics.
- 15- Yvon Bardes : détournements de fonds publics, recel, prise illégale d'intérêts.

## ► Municipale à Mahina : Émile en campagne, malgré tout

Le Shérif a toujours fait de la résistance face à la justice, et ce n'est pas maintenant que cela va changer. Même si une nouvelle peine d'inéligibilité viendrait définitivement, et pour longtemps, le couper dans son élan, Émile Vernaudon s'est engagé, comme promis, dans la campagne électorale pour la reconquête de "sa" mairie de Mahina. Après tout, le *tavana* historique de la Pointe Vénus n'avait-il pas réussi le tour de force de se faire élire depuis sa cellule de Nuutania, en mars 2008, alors qu'il était en détention provisoire dans l'affaire OPT.

Rappelons qu'Émile avait été contraint de lâcher les rênes de Mahina pour les confier au fidèle Joël Bullard en attendant des jours meilleurs après sa condamnation, déjà, à un an d'inéligibilité pour prise illégale d'intérêt dans l'affaire du cabanon de Taurua, suivie d'une autre année de purgatoire électoral après le rejet par la Cour des comptes de ses comptes de campagne en 2009.

## ► Un Shérif en prison

Placé le 4 décembre 2007 en détention provisoire dans le cadre de cette enquête, Émile Vernaudon avait été remis en liberté sous contrôle judiciaire le 3 avril 2008. Le Shérif a donc déjà passé près de quatre mois derrière les barreaux dans l'affaire OPT. Mais il pourrait bien y retourner, tant les accusations sont accablantes. Le président du conseil d'administration de l'époque, Alphonse Teriierooiterai, avait, lui aussi, passé deux mois en détention provisoire dans ce dossier. Devant le juge, il avait expliqué s'être peu à peu "rendu compte" qu'Émile Vernaudon "se servait de — lui — pour bénéficier de dépenses extravagantes et de repas bien arrosés, le tout au frais de l'OPT". Alphonse, où le porte stylo qui paraphrait les dépenses. "Ou on se plie ou on se casse", avait-il précisé lors de ses auditions "J'ai déjà essayé de le raisonner, mais il réagit méchamment. Je n'ai jamais osé lui dire non".

Au terme d'une audience publique restée dans les mémoires, ce fameux 4 décembre 2007, le procureur de la République de l'époque, Jean Bianconi, avait requis ces placements en détention après avoir passé en revue "les frais de déplacements personnels pour des missions aux motifs fallacieux". En quelques minutes, le magistrat avait dressé l'inventaire à la Prévert des "dépenses somptueuses en carburant pour les huit voitures de Monsieur Vernaudon, censé n'en disposer que d'une", "les locations de bateaux, d'hélicoptères et d'avions pour un montant de 17 millions Fcfp", "ces 115 millions de dépenses injustifiées avec l'argent de l'OPT".

OUVERTURE DU PROCÈS OPT - Émile Vernaudeau et 15 autres prévenus à la barre

# "La victime, c'est... moi"

## En 3 points

- Le procès d'Émile Vernaudeau et des 15 autres prévenus du dossier OPT a débuté hier devant le tribunal correctionnel de Papeete
- L'ancien ministre des Postes et télécommunications est suspecté d'avoir puisé 117 millions Fcfp dans les caisses de l'Office, dilapidés en repas, voyages ou subventions accordées à des associations de Mahina
- Le "sheriff" a expliqué à la barre qu'il pensait "avoir l'autorisation" du Conseil d'administration de l'Office pour agir de la sorte



"J'ai l'impression qu'on m'a poussé à faire bêtise sur bêtise et la victime, c'est moi", a notamment déclaré à l'audience Émile Vernaudeau, ici aux côtés de sa compagne Heifara Izal, qui figure également sur le banc des prévenus.

"Dans toutes ces factures, j'y étais ?" La question adressée à la présidente du tribunal par Émile Vernaudeau, l'ancien ministre des postes et ex-vice-président du Conseil d'administration (CA) de l'OPT, résume à elle seule la première journée d'audience du procès. Le "sheriff" nie, dès l'entame des débats, les faits qui lui sont reprochés et ce, malgré les déclarations de deux de ses proches : l'ancien président du CA de l'Office, Alphonse Terieoiteira, et son ex-directeur de cabinet, Alain Michon. L'ancien *tavana* de Mahina (qui espère reprendre rapidement les rênes de la commune) est, entre autres, suspecté d'avoir allégrement puisé dans la trésorerie de l'OPT alors qu'il en était le ministre de tutelle et qu'il occupait, du fait de cette fonction, le fauteuil de vice-président du CA de l'Office ; 117 millions Fcfp auraient ainsi été engloutis en un peu plus d'un an.

### "Un petit écart" et "quelques faux pas"

La raison ? Des repas bien arrosés, des déplacements en tous genres en Polynésie, métropole ou à l'étranger, ou encore d'importantes subventions (plus de 26 millions Fcfp au total) accordées à trois associations proches du Ai'a Api qu'il préside. À titre d'exemple, Émile Ver-

naudeau aurait eu table ouverte dans un grand hôtel de la côte Est, ainsi que dans un célèbre restaurant de Papeete où l'OPT disposait d'un compte. Et les notes de ces dîners et déjeuners qui auraient été "à portée politique ou privés", selon la présidente Pena, étaient pour le moins salées.

Les "frais de représentation" du Conseil d'administration (auxquels Émile Vernaudeau ne pouvait pourtant prétendre) ont ainsi atteint plus de 12 millions Fcfp en 2005 et plus de 4 millions Fcfp pour les cinq premiers mois de l'année suivante. "J'étais quand même une personnalité. J'étais ministre de l'OPT", a clamé le principal prévenu. Mais jamais celui-ci ne signait les factures des nuitées à l'hôtel et des repas gargantuesques, charge qui revenait à son directeur de cabinet d'alors, pour ne pas laisser de trace suppose-t-on.

Entre mars et décembre 2005, plus de 50 chambres ont ainsi été louées pour le compte de l'Office, afin d'héberger, selon l'accusation, les amours de l'ancien ministre et de sa "maîtresse", Natacha Taurua (elle aussi prévenue dans le dossier). En 2005, ces escapades auraient coûté la bagatelle de 10, 3 millions Fcfp. "Nous étions tous au courant (... ) Quand le ministre me demandait de réserver, j'appelais l'hôtel", précise sur ce point Alain Michon, malgré les dénégations immédiates

d'Émile Vernaudeau : "J'ai participé à des déjeuners, des dîners mais je n'ai passé aucune nuitée (... ) Je ne suis pas du tout d'accord quand vous parlez de Natacha comme ma maîtresse. Non pas du tout". Face au juge d'instruction le "sheriff" avait pourtant reconnu "un petit écart", voire "quelques faux pas".

### "Un homme politique très autoritaire"

Amateur de bons vins, l'ancien ministre aurait également utilisé les caisses de l'Office afin de se faire livrer à domicile pour plus de 2 millions Fcfp de grands crus et de spiritueux. "Pour lui c'était un droit. Il me rappelait toujours que ce n'était rien par rapport aux autres", avait confessé, lors de l'une de ses auditions, Alphonse Terieoiteira, curieusement bien plus évusif, hier, à la barre. Mais comme Émile Vernaudeau ne se voyait opposer aucun "refus" par le président du CA et les services de celui-ci, il estimait qu'il était en droit de continuer sur sa lancée : "J'ai peut-être dérapé sans le vouloir. J'estime que j'avais l'autorisation (... ) Il y avait tout un staff et comme ça passait à la comptabilité moi je me disais : 'c'est bon, on peut'. Malheureusement, ce n'est pas du tout ce qu'il fallait faire. Je le regrette. J'étais trop naïf. J'ai l'impression qu'on m'a poussé à faire

bêtise sur bêtise et la victime, c'est moi", a-t-il soutenu sans ciller. Une ligne de défense qu'il n'a d'ailleurs cessé d'employer et que partage son avocat, Me Antz : "Ce sont des fonctionnaires (... ) Ils doivent dire 'non' tout simplement. Ce que relève le dossier, c'est qu'ils ont encouragé le ministre à dépenser pour ensuite le dénoncer (... ) Ceux qui avaient le devoir de protéger leur ministre on fait en sorte de le faire tomber", a déclaré le conseil lors d'une suspension d'audience.

Difficile pourtant de s'opposer à Émile Vernaudeau, un homme craint de ses subordonnées. "C'est un homme politique très autoritaire", a ainsi souligné son ex-directeur de cabinet, avant qu'Alphonse Terieoiteira ne lui fasse écho : "C'était notre ministre (... ) celui qui nous donne les ordres. Malheureusement dans ce Pays, quels que soient les textes, c'est la politique qui dirige les établissements".

Pour "recel de détournements de fonds publics", "prise illégale d'intérêts" et "complicité de faux et usage de faux", Émile Vernaudeau encourt 10 ans d'emprisonnement, 17 millions Fcfp d'amende et 5 ans d'inéligibilité. Son avocat a d'ores et déjà annoncé qu'il réclamerait la relaxe. Le procès devrait s'achever vendredi prochain. ■

J.-B. C.

## TOURISME



### ► Un compte spécial pour la taxe sur les croisières

Le 7 octobre dernier, la réglementation applicable aux paquebots effectuant des croisières touristiques dans nos eaux était réformée. Exit la taxe sur l'activité de croisière et la redevance de promotion touristique sur les navires de croisières. La nouvelle loi du Pays 2010-13 instaure la création d'une nouvelle taxe unique dénommée "taxe pour le développement de la croisière" (TDC), dont seront désormais redevables les opérateurs de croisières : un forfait de 500 Fcfp par passager et par escale touristique en Polynésie française.

Dans la droite ligne de cette réforme, le gouvernement a déposé un projet de délibération afin de créer un compte d'affectation spéciale de cette TDC. À l'instar du "fonds de régulation des prix des hydrocarbures", du "fonds de stabilisation des prix des produits de première nécessité" et autres.

Hier, la commission des finances a rendu un avis favorable au texte, qui devrait permettre de rassurer les professionnels sur l'usage qui sera fait du produit de la TDC (promotion, aménagement des sites touristiques, préservation de l'environnement, etc).

Le texte passera prochainement en séance plénière. Le nouveau régime fiscal doit s'appliquer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Sauf pour les paquebots effectuant des croisières transpacifiques. Afin de leur laisser le temps de s'adapter, ces navires n'y seront soumis que douze mois après la promulgation de la loi. ■

Y.R.

## ÉCONOMIE

### ► La crise bouleverse la balance des paiements...

La crise aura produit des effets sensibles sur la balance des paiements, en 2009 en Polynésie française. L'IEOM vient de publier une note, et le document statistique (qui rassemble et ordonne l'ensemble des transactions économiques et financières de l'économie locale) indique un net redressement du solde des transactions courantes : échanges de biens, services, revenus et transferts courants notamment des administrations publiques. De -4,4 milliards Fcfp en 2008, il est redevenu positif en 2009 avec +17,6 milliards Fcfp.

Comme l'indique l'institut, "cette évolution tient essentiellement à la réduction du déficit commercial (solde des biens) en raison d'une contraction significative des importations. Cette dernière provient en partie de l'allègement de la facture énergétique, mais reflète également le ralentissement de l'investissement, tant public que privé". Cela traduit également la diminution de la consommation des ménages.

Cela étant, la crise continue de faire peur. "Le compte financier a enregistré des sorties nettes de capitaux à hauteur de 35,6 milliards Fcfp (après 11,8 milliards Fcfp en 2008) tant au titre des investissements de portefeuille que des 'autres investissements' traduisant une progression des avoirs nets des résidents polynésiens à l'étranger".

On remarque au passage que la Nouvelle-Zélande demeure la destination privilégiée des investisseurs polynésiens dans l'immobilier. Suivent la France, les États-Unis, l'Australie et le Canada. ■

Y.R.



## Justice

Deuxième journée du procès OPT

# Émile, si seul à la barre

**En 3 points**

- Au deuxième jour du procès OPT, les langues se délient et chargent un peu plus Émile Vernaudon.
- Le "sheriff" conserve la même ligne de défense en adoptant la posture de victime.
- Au final, c'est un sentiment de gabegie généralisée et d'amateurisme qui prévaut.



Émile Vernaudon, lors du deuxième jour du procès OPT, où il comparait notamment pour "recel de détournements de fonds publics", "prise illégale d'intérêts" et "complicité de faux et usage de faux"

Une vache à lait. C'est l'image que l'on peut se faire de l'OPT après deux jours de débats au palais de justice de Papeete. L'ancien ministre des Postes, et ex vice-président du conseil d'administration (C.A.) de l'établissement, Émile Vernaudon, ne comprend visiblement pas les faits qu'on lui reproche.

Malgré la litanie des nombreux griefs dont il est suspecté, le "sheriff" adopte toujours la même posture de victime, incapable de répondre précisément aux questions pressantes de la présidente Pena.

Maire de Mahina, président du Ai'a Api, ministre du gouvernement Temaru de l'époque, vice-président du C.A. de l'Office, l'homme changeait de casquette au gré de ses humeurs vaguant sans état d'âme entre intérêts particuliers et mandats publics. De par sa forte personnalité, "charismatique", dit-il un de ses proches, il était parvenu à déposer le président du C.A. de l'OPT de la plupart de ses prérogatives et, tel un potentat, il était allé jusqu'à s'attribuer du mobilier

et du matériel de l'établissement. Lors de leurs investigations, les enquêteurs ont ainsi retrouvé à son domicile plus d'une dizaine de fauteuils, propriété de l'OPT, mais aussi des bureaux, un écran plasma, du matériel de sonorisation ou encore des appareils photos.

Lors d'une audition, un cadre de l'Office, Jean-Paul Pistolet (également prévenu dans le dossier),

**"J'étais même pas là"**

déclarait qu'Émile Vernaudon "voulait chez lui des chaises identiques à celles du conseil d'administration". "Un jour, il est arrivé avec deux de ses boxeurs (... ) Il a volé les chaises. Face à sa vio-

lence, personne n'a osé s'opposer", avait-il raconté. Mais une fois encore, le sheriff nie en bloc les accusations : "Je n'ai jamais demandé qu'on aille les chercher. Ça n'a jamais été à ma demande. Je ne sais même pas qui a récupéré les chaises et les a ramenées chez moi. J'étais même pas là". Aucun des autres prévenus ne vient pourtant soutenir sa défense. Bien au contraire. Deux de ses plus proches collaborateurs, l'ancien président du conseil d'administration, Alphonse Terieooiterai, et son ex-directeur de cabinet, Alain Michon, devenus au fil des débats les principaux accusateurs, confessent à la barre que ce qu'Émile voulait, Émile avait. Il en a été ainsi pour les "vini"

que lui a offert l'établissement. En tant que vice-président du C.A., il était en droit de disposer d'un téléphone de service mais, en quelques mois, ce ne sont pas moins de sept appareils qui lui ont été remis, les factures (à six chiffres) étant bien entendu réglées par l'Office.

"Je lui ai dit qu'il n'avait droit qu'à un seul mais il insistait pour avoir des vini", souligne Alphonse Terieooiterai qui précise que l'ancien ministre bénéficiait également, à sa demande, d'un téléphone satellite. Mais après les intérêts personnels, place à "la politique". En tant

qu'"homme d'action" et président du Ai'a Api, Émile Vernaudon aurait sillonné la Polynésie, à bord

**"Pour le paiement, on cherchait un rattachement à l'OPT"**

d'avions ou d'hélicoptères privés, réglés sur les fonds de l'OPT. Pour ce faire, des ordres de missions étaient établis a posteriori par le président du C.A. Des séjours coûteux auxquels participaient nombre de ses proches dont Natacha Taurua ou Hiro Tefaarere. En 2004, avant sa prise de fonction, les frais de transports de l'établissement atteignaient quelque 5, 2 millions Fcfp. L'année suivante, ils plafon-

naient à près de 12 millions Fcfp. Des déplacements parfois liés à des "missions officielles mais les deux tiers du temps" à des fins "politiques", selon Alain Michon. Il en aurait ainsi été à Raiatea (où il s'est rendu six fois dans la même année) à l'époque où la guerre faisait rage au sein du conseil municipal de Tumara'a. "Ces missions étaient décidées par lui-même et c'est vrai que pour le paiement, on cherchait un rattachement à l'OPT", reconnaît à la barre Alphonse Terieooiterai.

Quant au déplacement en métropole ou à l'étranger, on ne faisait pas non plus dans la demi-mesure. Vols en première classe, notes de restaurant élevées (un repas à plus de 2600 euros notamment), alors que les missions ne semblaient pas toujours avoir un intérêt direct pour l'OPT. D'ailleurs, il arrive qu'Émile Vernaudon ne se souvienne pas de s'être rendu à tel ou tel endroit, ni des motifs qui l'y ont conduit.

Après deux jours d'audience, c'est un sentiment de gabegie généralisée qui prévaut. Des dépenses faramineuses effectuées pour des motifs souvent obscurs.

Mais à la barre, les courtisans d'hier sont aujourd'hui devenus accusateurs laissant le "sheriff" seul, si seul... ■

J-B. C.

**Cinq contrats de complaisance supposés**

Parmi les griefs reprochés à Émile Vernaudon et cinq membres de son entourage, la signature de contrats de complaisance supposés. Ceux-ci concernent le neveu du "sheriff", Nils Vernaudon, l'actuel directeur du Port autonome, Patrick Bordet, l'ancien ministre de l'Économie, Georges Puchon, mais aussi le "procédurier" Yves Conroy et l'ex directeur général de TNTV, Loïc Brigato. Tous sont soupçonnés d'avoir bénéficié de contrats de l'OPT en raison des relations privilégiées qu'ils entretenaient avec Émile Vernaudon et ce, sans qu'ils ne fournissent un réel travail. Dans le cas de Nils Vernaudon, son père aurait menacé "de mort", le président du C.A. de l'Office qui hésitait à le recruter. Selon Alphonse Terieooiterai, Émile Vernaudon serait alors intervenu

pour lui dire "de se débrouiller par n'importe quel moyen pour l'embaucher". Résultat, une convention d'une année pour un salaire mensuel de 600 000 Fcfp. Patrick Bordet ? Il est soupçonné d'avoir été recruté en CDD (pour un salaire de plus d'un million Fcfp par mois) pour faire avant tout profiter le sheriff de ses réseaux "franc-maçon", selon la présidente Pena, alors qu'Émile Vernaudon était inquiet dans l'affaire du cabanon de Tautira. Georges Puchon, lui, aurait fait le forcing, selon Alphonse Terieooiterai, pour intégrer la présidence du C.A. en tant que "conseiller spécial" pour une rémunération mensuelle d'1,3 million Fcfp. "Moi je n'ai pas pensé à Puchon dans la mesure où j'avais déjà un conseiller spécial (... ) J'ai été obligé de le prendre", a-t-il dit malgré

les vives contestations de l'intéressé. Quant à Loïc Brigato et Yves Conroy, ils auraient bénéficié de conventions avantageuses sans que leurs travaux ne relèvent d'un intérêt réel. Le second, également accusé de vol de matériels informatiques, aurait ainsi compilé "des informations extraites de sites internet ou délivrées par les services de l'OPT" pour rédiger ses maigres rapports. Montant de la facture pour l'Office ? Près de 17 millions Fcfp. Quant à la raison de cette embauche, Alphonse Terieooiterai explique : "Yves Conroy c'est quelqu'un qui agit en justice, c'est toute la classe politique qui le craint". Il faut croire que même le silence s'achète.

J-B. C.

**En bref****Wendy retrouvée**

La jeune Wendy Temutu, âgée de 15 ans, dont nous évoquions la disparition dans nos colonnes, a été récupérée hier dans la matinée. Il s'agissait bien d'une fugue. La jeune fille se porte bien.

PROCÈS OPT - Réquisitoire cinglant du procureur Thorel

# Émile risque 5 ans ferme et d'inéligibilité

## ► En 3 points

■ Le procureur Thorel a requis cinq années de prison ferme avec mandat de dépôt et cinq ans d'inéligibilité à l'encontre d'Émile Vernaudon.

■ Il a également réclamé la condamnation des quinze autres prévenus à des peines diverses.

■ Le procès OPT devrait s'achever aujourd'hui mais le délibéré ne devrait pas être rendu avant plusieurs semaines.

Le réquisitoire du procureur Thorel est tombé tel un couperet. Cinq ans de prison assortis d'un mandat de dépôt, cinq années d'interdiction des droits civiques (synonymes d'inéligibilité), tel est le quantum de la peine requise par le ministère public à l'encontre d'Émile Vernaudon, ancien ministre des Postes et ex-vice-président du conseil

d'administration de l'OPT. Hagard, le "sheriff" a accusé le coup, les yeux perdus dans le vide et les traits tirés.

José Thorel a justifié durant près d'une heure ses réquisitions par le fait que l'actuel président du Ai'a api s'était bien rendu "coupable" des délits de "complicité de détournement de fonds publics" de "complicité de faux et usage de faux" de "prise illégale d'intérêts" et de "vol" au préjudice de l'Office des Postes et Télécommunications.

"Ces peines, elles s'appuient sur l'importance de la gravité des infractions (...) et sur la personnalité et les antécédents de chacun. C'est la troisième fois qu'Émile Vernaudon comparait devant la juridiction correctionnelle pour des faits de mauvaise utilisation de deniers publics", a rappelé le parquetier, tout en déplorant que le "sheriff" brigade à nouveau la mairie de Mahina, "alors même qu'il est poursuivi aujourd'hui". Sauf que pour certains avocats de la défense, Me Froment-Meurice en tête (le conseil de Jean-Paul Pistolet), le qualificatif de "détournements de fonds publics" ne tient pas. L'OPT se finance, selon lui, par

le biais de ses propres clients sans que ne lui soit affecté un quelconque "impôt".

## "L'OPT était devenu le Pôle Emploi"

Pas de quoi déstabiliser pour autant le procureur Thorel, qui a également réclamé à ce que l'ensemble des quinze autres prévenus soient reconnus coupables des faits qui leur sont reprochés. Il a requis, à leur endroit, des condamnations diverses et variées (voir encadré). Recrutements de proches, dépenses somptuaires pour des voyages et des repas arrosés sans lien avec les missions de l'établissement, locations d'avions et d'un hélicoptère, vol de mobiliers, utilisation de voitures

de service par de personnes étrangères à l'Office, ainsi que de multiples "vini", tous sont accusés, à des degrés divers, d'avoir allégrement puisé dans la trésorerie de l'OPT.

"La démocratie est malade", a tonné lors de sa plaidoirie, Me Cazerres, l'avocat de l'Office : "C'est le procès d'un système à me orchestré par un chef d'orchestre, qui a imposé ses musiciens pour pouvoir évoluer au sein de l'OPT (...) quitte à le vandaliser de temps en temps. Il est enfin venu le temps de siffler la fin de la récréation". Et le conseil d'évoquer "la chape de plomb", les "pressions mises sur les épaules" des cadres de

l'établissement "par M. Vernaudon". "L'OPT était devenu le Pôle Emploi pour les gens qui n'étaient plus dans le giron de la présidence et de l'Assemblée", a-t-il encore martelé, en référence aux personnalités politiques proches du "sheriff", et récemment embauchées par l'Office. Pour l'avocat, ce procès tant attendu devait avant tout permettre de laver l'honneur des agents de l'OPT, et lui rendre "son image d'une grande institution au service de la population et non des politiques".

## "J'ai été trop bon"

Émile Vernaudon a, pour sa part, reconnu du bout des lèvres "des maladresses", mais il a toujours refusé d'endosser la moindre responsabilité, se défaussant à maintes reprises sur son "staff", à qui il "faisait confiance". "Il fallait me dire qu'on ne pouvait pas", a gémi le "sheriff" à la barre. Puis, il a, à nouveau adopté, la posture de la victime pour conclure : "J'ai été trop bon. Personne n'est parfait. Je regrette, mais j'estime que j'ai fait mon travail. (...) Je n'ai jamais autant souffert de ma vie. C'est dur.

Fa'aitoito -Bon courage, Ndlr comme on dit. On croit en Dieu. On croit en la justice".

Des regrets, il en a également été question avec Alphonse Teriierooiterai, qui gardera pour le moins un mauvais souvenir de cette période, malgré une rémunération mensuelle de 4 millions Fcfp : "Le fait d'être nommé m'exposait à toutes sortes de dangers, et j'ai vécu mon poste de cette façon", a commenté l'ex-président du conseil d'administration. La "fin de la récréation" a certes été sifflée, mais elle laisse un goût amer pour nombre de prévenus, le maître d'école ayant tardé à remettre ses élèves égarés dans les rangs : "Si l'État n'avait pas laissé se faire tous ces dérapages, on ne serait pas là aujourd'hui", a ainsi regretté, laconique, Hiro Tefaarere. Le procès, dont l'audience a été plus rapide que prévu, devrait s'achever aujourd'hui par les plaidoiries des avocats des principaux prévenus. Le délibéré ne devrait toutefois pas être rendu avant plusieurs semaines. ■

J.-B. C.

Coup dur pour Émile Vernaudon. Le procureur a requis cinq ans de prison ferme avec mandat de dépôt à l'heure où le sheriff ambitionne de reprendre les rênes de la mairie de Mahina.

## Les réquisitions du procureur de la République

- **Émile Vernaudon** : cinq ans de prison ferme avec mandat de dépôt. Interdiction des droits civiques durant cinq années.
- **Alphonse Teriierooiterai (détournement de fonds public, faux et usage de faux, complicité de prise illégale d'intérêts)** : deux ans de prison ferme, huit millions Fcfp d'amende, et trois ans d'interdiction de droits civiques.
- **Natacha Taurua (recel de détournement de fonds publics, recel de prise illégale d'intérêts)** : douze mois de prison avec sursis, cinq millions Fcfp d'amende et interdiction des droits civiques durant deux années.
- **Alain Michon (recel et complicité de détournement de fonds publics)** : douze mois de prison ferme et interdiction des droits civiques durant cinq ans.
- **Georges Puchon (recel de détournement de fonds publics)** : six mois de prison avec sursis, cinq millions Fcfp d'amende,

- interdiction des droits civiques pour deux ans.
- **Hiro Tefaarere (recel de détournement de fonds publics)** : deux millions Fcfp d'amende et interdiction des droits civiques durant deux ans.
- **Loïc Brigato (recel de détournement de fonds publics)** : six mois de prison ferme et cinq millions Fcfp d'amende.
- **Yves Conroy (recel de détournement de fonds publics et vol)** : un an de prison avec sursis, cinq millions Fcfp d'amende et interdiction des droits civiques pour deux ans.
- **Patrick Bordet (recel de détournement de fonds publics)** : six mois de prison avec sursis, cinq millions Fcfp d'amende et interdiction des droits civiques pour deux ans.
- **Nils Vernaudon (recel de détournement de fonds publics)** : trois millions Fcfp d'amende.
- **Heifara Izal (recel de vol)** : six mois de prison avec sursis,

- deux millions Fcfp d'amende et deux ans d'interdiction de droits civiques.
- **Jean-Paul Pistolet (complicité de détournement de fonds et de biens publics)** : douze mois de prison avec sursis et cinq millions Fcfp d'amende.
- **Gilles Tefaatua (recel de détournement de fonds publics)** : deux millions Fcfp d'amende et interdiction des droits civiques durant deux ans.
- **Yvon Bardes (recel de détournement de fonds publics)** : trois millions Fcfp d'amende.
- **Patrick Appriou (recel de détournement de fonds publics)** : 500 000 Fcfp d'amende.
- **Aldo Sangue (recel de détournement de fonds publics)** : 500 000 Fcfp d'amende.

**PROCÈS OPT** - Défense assurée pour Émile Vernaudon

## Maître Antz dénonce le "système généreux" de l'OPT

Après les réquisitions du procureur mercredi soir, réclamant des condamnations pour la quinzaine de prévenus, parmi lesquelles 5 ans de prison et 5 ans d'inéligibilité contre Émile Vernaudon, l'heure était hier à la défense de ce dernier. Maître Antz en était chargé, et il s'est évertué durant près de deux heures à démontrer que le *tavana* de Mahina avait été une victime du système, comme il l'avait clamé au premier jour du procès. "Des comptes avaient été ouverts dans des restaurants par Jean-François Martin : cela s'est toujours fait à l'OPT, et Monsieur Vernaudon pensait qu'il y avait droit", affirme l'avocat qui met en cause le "système généreux mis en place par l'OPT depuis de nombreuses années". "Il y a une tolérance, mais certains ont exagéré : qu'est-ce qui permet de le dire ? Doit-on mettre en prison tous ceux qui ont pris un dessert et bu du vin lors des repas ?", interroge maître Antz.

**Émile Vernaudon**  
"absolument pas corrompu"

La défense indique également que le chiffre de 191 repas, pris en 2005 sur le compte de l'OPT, ne peut pas être totalement attribué à Émile Vernaudon : "ce n'est pas possible, des gens ont



Les plaidoiries se sont achevées hier, après quatre jours d'audience.

profité du compte de l'OPT". "Il ne savait pas, on lui fait tenir le rôle de complicité de faux, mais sans ces faux, il n'y a pas d'instruction."

Quant aux voyages, l'avocat du prévenu tient également à demander au juge de ne pas retenir ces dépenses contre son client, étant donné qu'ils servaient à tisser des liens plus forts qu'une simple signature de contrat envoyé par courrier. Il s'insurge également contre

les suspicions vis-à-vis d'une éventuelle maîtresse. "Est-ce que les nuitées avec Natacha ont existé ? En avez-vous la preuve ?"

"Émile Vernaudon ne mérite pas les reproches qui lui sont faits depuis trois ans, il n'est absolument pas corrompu, ni dans ce dossier, ni dans d'autres", affirme maître Antz.

**"De la gabegie l... mais pas frauduleux"**

L'avocat de la défense va même plus loin, en expliquant à la cour que c'est la fonction même que son client exerçait au sein de l'Office des postes et télécommunications qui est à l'origine de ce démêlé avec la justice, personne ne lui ayant expliqué que les choses avaient changé en 2005, comparé aux années précédentes où Émile Vernaudon avait déjà occupé des fonctions du même ordre. "C'est une erreur de droit" indique l'avocat qui affirme que son client est "un homme extrêmement bon". "L'OPT permet de promouvoir La Poste en Polynésie, mais également de bien se faire voir par la population. C'est la même chose à l'Équipement et à Air Tahiti", poursuit maître Antz qui ira même jusqu'à dire : "c'est de la gabegie, mais ce n'est pas pénal, pas frauduleux : c'est un héritage du passé, notre grille d'analyse n'est pas adaptée, c'est Polynésien, Émile est un *tavana*, c'est au-delà d'un maire".

**14 milliards Fcfp**  
au "royaume de l'OPT"

"L'OPT est généreux avec ses cadres, on peut se goinfrer sans que cela ne mette en danger la

trésorerie. L'OPT est une corne d'abondance, les syndicats obtiennent ce qu'ils veulent, c'est un instrument de pouvoir politique. Émile Vernaudon est ministre des Postes : c'est son rôle de s'immiscer à l'OPT, c'est lui qui décide, qui fait des choix, prend des options, il défend les intérêts du Pays", lance maître Antz dans sa plaidoirie. Ce dernier ira même jusqu'à parler du "royaume de l'OPT" avec sa trésorerie de 14 milliards Fcfp. "En ne faisant rien, l'Office gagne 114 millions Fcfp en deux mois", indique l'avocat pour faire un parallèle avec les montants utilisés et reprochés au prévenu. La défense va même s'orienter, à un moment, vers une explication politique des problèmes judiciaires que connaît actuellement Émile Vernaudon, suite au *taui* qui venait alors de bouleverser la Polynésie. "Il s'agit d'un dossier monté contre Émile Vernaudon pour le faire tomber, pour le désigner coupable, c'est un réquisitoire contre lui. Ils l'ont laissé s'enfoncer et vont produire des faux. Aujourd'hui, il n'a plus un franc, il vit de sa retraite chez sa concubine." Reste maintenant à savoir si cette plaidoirie, pour le moins touchante, afin de défendre un homme "traqué par la presse, pointé du doigt et traîné dans la boue", aura ému les magistrats, du moins suffisamment pour qu'ils évitent à l'ancien maire de Mahina de retourner en prison dans un contexte d'élection. La décision a été mise en délibéré pour le 18 janvier prochain. ■

Jean-Marc Monnier

### ► Interviews

**Maître Antz**

Avocat d'Émile Vernaudon

**Quelles sont les responsabilités de votre client ?**

"Si vous me le demandez à moi, aucune ! Émile Vernaudon a, certes, effectué des dépenses, mais dans l'intérêt de l'OPT. Il n'a jamais été dit que les dépenses devaient être exclusivement dans l'intérêt de l'OPT. Il était aussi chef de parti, multicasquettes, maire de la commune de Mahina. J'ai replacé tout cela dans un contexte que tout le monde connaît, c'est-à-dire que lorsque l'on a plein de casquettes, et que l'on fait un déplacement dans les îles ou en France, et bien on est amené à rencontrer plein de personnes."



**Pourquoi ne pas avoir demandé la relaxe ?**

"La relaxe peut s'imposer dans le cadre d'infractions malgré tout, et c'est au tribunal de le faire dans le cadre de sa réflexion. J'ai voulu surtout donner des pistes de réflexion un peu plus originales au tribunal. Mon client n'est pas indéfendable du tout, car en réalité la présentation qui a été faite, jusqu'à présent, était assez caricaturale. Cela veut dire que la présentation qui a été faite par l'ordonnance de renvoi... faisait abstraction d'un contexte que nous connaissons tous et qu'il était important de rappeler... C'est un ensemble de problèmes, et je voulais simplement inviter le tribunal à ne pas se focaliser sur une version, mais au contraire à s'ouvrir l'esprit et à replacer tout cela dans un contexte particulier qui est nécessairement très politisé. C'est pour cela que j'ai insisté sur la vie polynésienne dans sa globalité et sur le fait qu'elle était malheureusement très politisée."

**Maître Jourdainne**

Avocat d'Alphonse Terrierooiterai

**"Aucun avantage, ni en frais de bouche, ni en consommation de vins"**

"Monsieur Terrierooiterai n'avait pas son mot à dire, alors qu'il contestait les décisions qui étaient prises, mais la pression que peut avoir le politique sur un administratif était telle qu'il n'avait plus les moyens de pouvoir dire non. Et notamment lorsque vous avez des pressions qui peuvent s'exercer au-delà, sur sa personne mais également sur sa famille. J'ai plaidé sur la non-matérialité de certaines infractions, la relaxe sur le recel de prise illégale d'intérêt, en expliquant pourquoi mon client n'avait pas pu avoir un accord avec Émile Vernaudon pour prendre ces décisions qui sont aujourd'hui reprochées devant la justice. Et pour mon client, c'est un soulagement aujourd'hui ce qui se passe. C'est avant enfin le sentiment d'être reconnu en termes de décision : il a très mal vécu ce qui s'est passé. Effectivement on peut dire qu'il a couvert certains agissements, mais il ne le faisait pas de manière volontaire... Il n'a tiré aucun avantage personnel de cette situation : tous les avantages personnels des fonds de l'OPT ont été tirés par les politiques. Lui, dans son rôle administratif, n'a tiré aucun avantage, ni en frais de bouche, ni en consommation de vins, ni en nuitées de chambres d'hôtel. Le risque (qu'il retourne en prison, ndr) existe : j'espère que le tribunal prendra en considération l'ensemble des faits, mais également la personnalité d'Alphonse Terrierooiterai qui, je pense, ne mérite pas aujourd'hui de devoir retourner à Nuutania, il y est déjà allé en détention provisoire."



Georges Puchon a été défendu par Maître Loyant.